

Des aides financières au bénéfice des hébergements touristiques dans les Bouches-du-Rhône

Au cœur de l'activité touristique, il y a l'hébergement et plus particulièrement les hôtels, les campings et les meublés de tourisme.

Pour ces équipements, le Comité Départemental du Tourisme avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a pour ambition :

le développement d'une offre d'excellence, à forte valeur ajoutée, qui soit aussi une offre solidaire et durable.

Aussi

- >> la création de nouveaux hébergements,
- >> leur modernisation ou encore
- >> leur adaptation,

sont autant de projets que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône se propose d'accompagner dans la mesure où ils contribuent au développement de la qualité, de l'accessibilité et au respect de l'environnement.

Qui est concerné ?

Les meublés de tourisme labellisés, les hôtels et campings classés et indépendants.

Quels projets ?

La création et la rénovation, l'engagement dans des démarches de labellisation comme Tourisme et handicap ou de gestion environnementale.

Les meublés de

Vous êtes agriculteur...

et vous souhaitez créer, sur votre exploitation, un meublé de tourisme, ou réaliser une extension. Si vous vous engagez à adhérer à l'un des labels "**Gîtes de France**" ou "**Clévacances**", vous pouvez bénéficier d'une **aide à la création et à l'extension de meublés :**

10 % du montant des travaux plafonné à 10 000 € (HT), l'aide peut donc atteindre 1 000 €.

Pourquoi cette aide ?

- Pour soutenir l'activité agricole dans le département par l'apport de nouvelles ressources pour les agriculteurs.
- Pour améliorer la qualité d'accueil.
- Pour favoriser la progression des meublés de tourisme labellisés Gîtes de France ou Clévacances sur une exploitation agricole.

Quel projet peut être aidé ?

Création : création d'un meublé de tourisme dans un bâtiment existant depuis plus de 5 ans.

Extension : création d'une nouvelle surface exigé par un des labels

A noter : L'aide est cumulable avec les aides accordées aux meublés de tourisme dans le cadre d'une démarche de gestion environnementale et/ou d'une démarche Tourisme & Handicap.